

RÉUNION DU 26 MAI 2025

Convocation le 20 mai 2025

Compte-rendu affiché le 27 mai 2025

L'an deux mil vingt cinq, le vingt six mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur TAUFOR Hubert, Maire.

Etaient présents : LUCAS Marie Paule, CONTE Mathieu, DELIGNIERES Colette, DUVAL Jean-Paul, MARQUIS Amandine, LOMBARD Laurent, DE LA LLAVE Michel, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : TÉTU Bernard (pouvoir à CONTE Mathieu), VITRY Elodie (pouvoir à LUCAS Marie-Paule), SIMON Sandy (pouvoir à TAUFOR Hubert), MAURICE Olivier.

Absente : DELIGNIERE Amandine,

Secrétaire de séance : DELIGNIERES Colette

La séance est ouverte à 18 heures.

Monsieur le Maire demande l'ajout de deux points à l'ordre du jour : Avenant à la 1^{ère} tranche de travaux de restauration de l'église et demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la dotation cantonale.

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT

Le compte rendu du précédent conseil ne fait l'objet d'aucune remarque et est adopté à l'unanimité des membres présents.

II – AVENANT A LA 1^{ère} TRANCHE DE TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE

La mise à pied d'œuvre et le nettoyage des maçonneries des glacis de contreforts et des rampants des chevronnières a révélé la dégradation sévère des anciennes briques de ciment. Les remplacements de briques dépassent de beaucoup les quantités prévues au marché de travaux de l'entreprise adjudicataire du lot unique.

Pour rappel le montant du marché initial était de 142 933 € HT.

La plus-value pour le remplacement complet des briques des glacis des contreforts et rampants des chevronnières est de 13 679.63 € HT, portant le marché à 156 612.63 € HT.

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise monsieur le Maire à signer l'avenant au marché des travaux de restauration de l'église ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

III – PRESENTATION DES TRAVAUX COMPLEMENTAIRES SUR LE DOME DE L'EGLISE

Des travaux s'avèrent nécessaires à la vue de l'état du dôme. La base du dôme est cisailée et sa stabilité à long terme n'est pas assurée. Une consolidation s'impose.

Il est envisageable de recourir à un enduit avec appareil de faux joints, dans une stricte recherche d'économie mais il serait préférable de procéder à une réparation par des briques neuves et solides.

Un devis de la société DE PIERRE pour la restauration des glacis du clocher d'un montant de 13 679.63 € et un devis de la société DE PIERRE pour la restauration du dôme à l'identique d'un montant de 57 315,19 € H.T. sont présentés à l'assemblée délibérante.

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents,

ACCEPTE les devis de la société DE PIERRE et autorise monsieur le Maire à signer ces devis après avoir sollicité l'Etat, le Conseil Départemental et le Conseil Régional pour l'obtention de subventions et d'un accord de commencement des travaux.

IV – DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA RESTAURATION DU DOME DE L'EGLISE AUPRES DES SERVICES DE L'ETAT, DU DEPARTEMENT ET DE LA REGION

Monsieur le Maire présente la nature des travaux à effectuer sur le dôme de l'église, le planning prévisionnel des travaux (début juin – fin novembre) ainsi que le plan de financement établi comme suit :

Plan de financement H.T.			
Dépenses		Recettes	
Restauration du dôme de l'église Saint-Vaast à l'identique	57315,19	Contribution départementale	17194
		Contribution de l'état	11463
		Contribution régionale	17194
		Contribution communale	11464,19
TOTAL DEPENSES	57315,19	TOTAL RECETTES	57315,19

Monsieur le Maire précise qu'une demande de subvention peut être déposée auprès :

- des services de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) d'un montant de 11 463 €
- du Conseil Départemental au titre du dispositif « Fonds d'appui aux communes » d'un montant de 17 194 €

- du Conseil Régional au titre du dispositif « Restauration du Patrimoine Rural Non Protégé » d'un montant de 17 194 €

avec une demande d'autorisation de commencement des travaux dès le dépôt du dossier de demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents monsieur le Maire à déposer ces demandes de subventions.

V – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT AU TITRE DE LA DOTATION CANTONALE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal sur le programme de la fête locale 2025 organisée sur le thème « A la découverte de la culture bretonne » qui permettra la présentation des traditions bretonnes et notamment la musique et la danse.

Les enfants pourront profiter d'installations leur permettant d'effectuer une activité de loisirs mais aussi sportive

Monsieur le Maire précise qu'une aide financière peut être allouée par le Conseil Départemental de la Somme au titre du dispositif « dotation cantonale » pour cette fête locale qui sera organisée le 20 septembre 2025.

Il présente le plan de financement établi comme suit :

Plan de financement TTC			
Dépenses		Recettes	
Structures gonflables	1472	Contribution départementale	1000
Association de danses bretonnes	300	Contribution communale	1022
Repas danseurs	250		
TOTAL DEPENSES	2022	TOTAL RECETTES	2022

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour l'organisation de la fête locale le 20 septembre prochain d'un montant de 1 000 €.

VI – MISE A DISPOSITION D'UN PERSONNEL

Monsieur le Maire explique que suite à l'arrêt maladie de la secrétaire de mairie, Madame Lydie CLIN, secrétaire de mairie de la commune de Rainneville, a pallié cette absence en venant plusieurs fois en mairie de Cardonnette. Elle a effectué au total 10h25.

Dans ce cadre, monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la convention de mise à disposition établie entre la commune de Rainneville et la commune de Cardonnette.

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel administratif entre les communes de Rainneville et Cardonnette afin de permettre le paiement des sommes dues.

VII – INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Mathieu CONTE fait le compte rendu du conseil d'école qui a eu lieu le 19 mai.

Feu de la St Jean : monsieur le Maire informe les élus que le dépôt des branchages est possible à partir de ce jour. L'info sera relayée auprès des administrés.

La séance est levée à 18h40.